



*Ville de Biache Saint Vaast*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Hervé NAGLIK, Maire.

En raison de l'état d'urgence sanitaire et dans le but de respecter le protocole sanitaire en vigueur, notamment la distanciation physique, la réunion est déplacée à la salle Jean Moulin. Mention en a été portée sur les convocations.

**Date de la convocation : 06 Avril 2021 –**

**Présents** : NAGLIK Hervé - BRONGNIART Muriel (procuration de LOURDELLE Arnaud) - LEMOINE Jacques (procuration de TESSE Belinda) - BOULET Laurence - LALOUX Julien - LARDIER Véronique - LESPAGNOL Christelle - EVERAERE Serge (procuration de VERDEZ Cathy) - CLEMENT Jean Pierre - POULAIN Mireille - BEZAULT Françoise - PARMENTIER Muriel - RICHARD Bernadette - CHEVALIER Lucien - LEVECQUE Jean Pierre - LOBRY Serge (procuration de PODSIEDLIK Loïc) - TAILLIEZ Jean Luc - THIERY Frédéric - MERCIER Christian - RIGAUD Bénédicte (procuration de REGOST Justine) - -

**Absents excusés** : LOURDELLE Arnaud (procuration à BRONGNIART Muriel) - VERDEZ Cathy (procuration à EVERAERE Serge) - PODSIEDLIK Loïc (procuration à LOBRY Serge) - TESSE Belinda (procuration à LEMOINE Jacques) - REGOST Justine (procuration à RIGAUD Bénédicte) - -

**Absents** : CAYEZ Franck - LOTELLIER Virginie - -

**Secrétaire de séance** : Christelle LESPAGNOL

**AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET ÉOLIEN DE LA SENSÉE**

Une enquête publique relative au projet éolien de la Sensée est ouverte du 19 avril 2021 au 18 mai 2021.

Ce projet est mené par la société SAS Eolis les Mûriers, démembrement d'ENGIE.

Il consiste en l'implantation de 6 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes d'Etaing, Dury et Récourt.

Le dossier d'enquête public est consultable en mairie. Il a également été proposé de le communiquer aux conseillers en faisant la demande.

Il est demandé au Conseil de formuler un avis sur ce projet.

**Décision du Conseil Municipal :**

Par 23 voix Pour et 2 Abstentions (Christian MERCIER, Frédéric THIERY), le Conseil émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits -/-

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

16 AVR. 2021

ARRIVÉE



Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,  
Hervé NAGLIK.